

EVACUATION DES LOCAUX DE LA DRFIP ST JOSEPH le 9 AOUT 2016

Une odeur de brûlé a alerté les agents du CSPI.

De la fumée est apparue autour d'un néon du couloir.

Quelques minutes après, un détecteur de fumée situé dans le couloir au niveau du CSPI a déclenché l'alarme incendie du service à 9h 15.

Présents : F. Mealier, C. Lepoder, MP Orsini, C. Aupiais, M. Morand.

Absence du responsable de site, en congé.

Tous les agents du CSPI, ESI et DRFIP ont évacué très rapidement (25 personnes).

André Harbonnier, responsable sécurité de la DRFIP a été appelé avant le déclenchement de l'alarme. Il s'est immédiatement rendu sur les lieux.

M. Harbonnier a vérifié le néon responsable du départ de fumée et a discuté avec les agents du site ayant évacué. Les agents ont souhaité être rassurés.

Les pompiers ont alors été appelés par M. Harbonnier afin de vérifier qu'aucun danger ne persiste.

Risque de feu dans le sous-plafond. (papier kraft recouvrant la laine de verre).

Par sécurité, les pompiers ont demandé de ne pas remettre l'électricité avant qu'un contrôle par un électricien soit effectué.

Les agents EDF ont été appelés.

Un électricien est passé le 16 août pour évaluer la situation.

Un devis pour tous les néons défectueux du couloir a été demandé.

Le néon défectueux a été retiré. L'éclairage étant suffisant dans le couloir, une dalle de plafond a été installée à l'ancien emplacement du néon.

Points positifs :

Le détecteur de fumée et l'alarme incendie ont bien fonctionné. (pas de temporisation)

Tous les agents ont évacué.

Points perfectibles :

Rôle des équipiers.

Toutes les portes coupe-feu n'ont pas été fermées.

Le comptage des agents n'a pas été fait.

Des agents se sont étonnés que l'alarme ne soit pas reliée aux pompiers.

En cas d'incendie le responsable du site ou toute autre personne doit appeler les pompiers.

Comment prévenir les autres services de l'immeuble ?

La nouvelle procédure d'évacuation du site diffusée et affichée en début d'année doit être à nouveau diffusée à tous les agents.

La réintégration des locaux ne doit se faire que sur ordre des pompiers en cas d'exercice du responsable de site ou de son suppléant.

Actions à réaliser :

En cas de feu électrique : actionner le bouton d'interruption générale d'électricité.

(situé derrière le bureau du chef de service du CSPI)

Poursuivre les formations au maniement extincteur et à l'évacuation incendie chaque année.

Demander au propriétaire de l'immeuble d'installer une alarme générale.

Actions réalisées :

Courrier adressé au propriétaire le 29 septembre 2016. Réponse de M. Castellani le 3 novembre accompagnée d'une étude rédigée par un bureau d'étude technique en prévention incendie.

Mise hors service du néon et fermeture par une dalle de plafond.